



Lettre n°21/06

L'expression des militaires : au-delà des polémiques...

Les vives polémiques à propos des deux tribunes, qui ont fait la « une » des médias il y a quelques semaines, ont naturellement entraîné dans leur sillage de multiples et diverses réactions et réflexions relatives à la question de l'expression des militaires, d'active, en « deuxième section » ou retraités et dont le site de l'ASAF a pu se faire l'écho.

Limité *de jure* aux militaires d'active, voire aux officiers généraux ayant quitté le service, il est très probable que ce sujet restera latent, mais toujours à la merci de l'omniprésente médiatisation, de l'emprise des réseaux sociaux et du risque d'instrumentalisation. Aussi, dans un tel contexte, faudra-t-il continuer d'y réfléchir avec la profondeur, la gravité, le calme et un grain d'imagination que sa nature requiert et que les circonstances nécessitent. Pour une part, il y va à la fois de la place des Armées dans la Nation, de leur crédibilité et de leur unité. Un tel enjeu est indissociable d'un constat qu'il faut avoir en tête pour poser correctement les termes du problème et qui peut se ramener à quatre points :

- la relation toujours complexe du Politique et du Militaire, décrite en termes décisifs par le général (alors commandant) de Gaulle dans *Le Fil de l'Épée* en 1932 et dont les lignes peuvent nous éclairer sur un vers de Cicéron souvent cité ces temps derniers « *Cedant arma togae* », vers la plupart du temps pris au sens littéral alors que dans l'esprit de son auteur il s'agissait certainement d'un vœu pieux, celui de voir un jour le temps des armes laisser place à celui des lois ;
- l'étrangeté du militaire ; en effet, individu voué au service de la communauté nationale de façon très particulière, il baigne dans une anthropologie ambiante privilégiant les intérêts individuels mais dont les conséquences négatives sont de plus en plus visibles ; aussi sa parole même peut être à la fois dérangeante et attendue ;
- la persistance du mythe de la « *Grande Muette* », lié à la période révolue, de 1872 à 1946, où les militaires ne disposaient pas du droit de vote, que d'aucuns peuvent avoir tendance à mettre en avant pour interdire toute prise de parole de ces derniers dans l'espace public ou parfois pour leur interdire de réfléchir ;
- l'importance de la forme ; le terme « devoir de réserve » a été bien davantage commenté du point de vue de son contenu que de la forme de l'expression ; or l'on gagnerait à réfléchir également sur la définition de « réserve » que donne le *Petit Robert* et qui renvoie notamment à la circonspection, à la dignité et à la prudence.

À condition de donner leur plein sens à ces mots, la parole du militaire, en les prenant à son compte, a beaucoup à gagner en impact, en rayonnement et en fiabilité. En un temps de voyeurisme et d'excès d'informations le serviteur loyal qu'est déjà le militaire ne peut que se grandir, lui et son Institution, par une parole rare, opportune, mesurée et ciblée. Son prestige même n'en sera qu'accru.

C'est d'ailleurs cette parole-là que l'on est en droit d'espérer dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2022. Elle est indispensable pour sensibiliser nos compatriotes aux grands enjeux et défis de sécurité auxquels la France est et sera confrontée. Elle l'est aussi pour les faire adhérer vraiment, au-delà des pétitions de principe, à la vie de nos armées et à leur développement et alors que menace une crise financière consécutive à la crise sanitaire.

La RÉDACTION de l'ASAF
www.asafrance.fr